

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 mai 2006
(convocation du 5 mai 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à Mme CAZALET Anne-Marie
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. LABARDIN Michel à Mme FAYET Véronique
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise
M. BANAYAN Alexis à Mme BRUNET Françoise
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à Mme DESSERTINE Laurence
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier
M. DAVID Jean-Louis à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles
Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel
Mme FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice
M. FAYET Guy à Mme CASTANET Anne
M. FERILLOT Michel à Mme DELAUNAY Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUEBERT Henri (jusqu'à 18h)
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel
Mme PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à Mme VIGNE Elisabeth
M. PONS Henri à Mme PALVADEAU Chrystèle
Mme PUJO Colette à Mme DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à Mme RAFFARD Florence
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques
M. TAVART Jean-Michel à Mme LIMOUZIN Michèle
Mme TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réhabilitation du groupe scolaire Jean-Jaurès/Cassagne
CENON - Marché de maîtrise d'oeuvre - appel d'offres - Autorisation.**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Situé dans la cité Palmer à Cenon, le groupe scolaire Jean-Jaurès/René Cassagne est composé de 2 écoles élémentaires. Il regroupe en moyenne 600 élèves âgés de 6 à 11 ans. Construit en 1971, il est aujourd'hui le seul groupe scolaire propriété de la Communauté Urbaine à faire l'objet d'un principe de construction type structure métallique.

Ce principe de construction, terni par les drames des bâtiments « type Pailleron », associé à une vétusté logique des équipements et aggravé par la présence d'amiante solide dans les façades extérieures impliquent la réalisation d'une opération de rénovation lourde.

Cette opération devrait entraîner entre autres le déshabillage des façades, le renforcement des structures métalliques, la protection au feu de ces structures et la remise en œuvre de nouvelles façades.

L'objectif d'une remise en « état correct » de ces bâtiments sera recherché et fera l'objet d'une convention de cession avec la Mairie de Cenon. A l'issue de la rénovation, le groupe scolaire sera ainsi cédé à la commune.

La présente délibération a pour objet de vous proposer le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre chargée des études liées à cette rénovation lourde. Celle-ci portant sur de la réhabilitation d'ouvrages existants, la procédure du concours n'a pas été retenue en application des dispositions de l'article 74.II.a, il vous est proposé une procédure d'appel d'offres ouvert. Cette mission se décomposera de la façon suivante :

Missions de maîtrise d'œuvre de base loi MOP :

- ↳ Etudes de diagnostic (DIA)
- ↳ Etudes d'avant-projet (APS et APD)
- ↳ Etudes de projet (PRO)
- ↳ AMO pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- ↳ Conformité et visa d'exécution au projet (VISA)
- ↳ Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- ↳ Assistance aux opérations de réception (AOR).

La planification du projet se présente ainsi :

- 1^{er} semestre 2007 : études de maîtrise d'œuvre (conception et études détaillées)
- 2^{ème} semestre 2007 : consultation des entreprises (phase 4, préparation d'exécution)
- 2007 à 2010 : travaux (phase 5 : exécution).

En application de l'article 25 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres sera constituée comme un jury et sera composée de la manière suivante :

I – Membres à voix délibératives :

- Le Président
- Les membres de la CAO
- Deux personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de l'appel d'offres désignées par le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- Quatre personnalités ayant la même qualification ou la même expérience que les candidats et désignées par la personne responsable du marché.

II – Membres à voix consultatives :

- Deux personnalités désignées conformément à l'alinéa 8 de l'article 25 du Code des Marchés Publics, à savoir :
- M. le Directeur de la D.D.C.C.R.F. ou son représentant
- M. le Receveur des Finances de la C.U.B. ou son représentant

invités par le Président du jury.

Le projet de rénovation des bâtiments existants est estimé à 1 870 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre extérieure est évaluée à environ 230 000 € HT, avec une marge de tolérance maximale de 3 %.

Le programme a déjà été réalisé.

Le financement de cette opération s'effectuera sur les crédits prévus au budget principal : chapitre 23 – compte 2313 – fonction 212 – CRB AA20 – Programme EA00.

En application des articles L2121.12 à L2121.13 du CGCT, le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (hôtel de la Communauté – 13^{ème} étage).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Décider de réaliser le projet de mise en état correct du groupe scolaire Jean Jaurès/Cassagne,

- Approuver le programme de réhabilitation du groupe scolaire Jean Jaurès / Cassagne et entériner le dossier de consultation,

- Approuver la composition de la Commission d'Appel d'Offres composée comme un jury

et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en application notamment des dispositions des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 et 74 II.a du code des marchés publics,

- à signer le marché à intervenir avec le candidat qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cette procédure à rechercher un titulaire soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la mise en concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35.I.1 du code,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ODETTE EYSSAUTIER

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
31 MAI 2006**

